

BREFCENTRE Synthèses

Octobre 2017

Le Loiret est caractérisé par un taux de recours élevé au travail intérimaire dans le tertiaire. La dynamique et le poids de la logistique progressent significativement en 2016 et caractérisent de plus en plus ce département. Par ailleurs, la part de femmes dans l'intérim est supérieure à celle de la région.

Le travail temporaire dans le Loiret en 2016

Avec 10 930 emplois équivalents temps plein (EETP) en 2016, le Loiret conforte sa position de premier département de la région, devant l'Indre-et-Loire, pour sa concentration d'emplois intérimaires (37,2 % du total régional).

Il se caractérise par un taux de recours (encadré méthodologique) au travail temporaire particulièrement élevé (6 intérimaires pour 100 salariés) par rapport à la région (4,8 pour 100). Entre 2015 et 2016, l'emploi intérimaire ETP dans le département a proportionnellement plus augmenté (+ 15,8 %) qu'en région (+ 10,3 %).

Parallèlement, l'emploi salarié hors intérim progresse de 0,8 %. En effet le Loiret est le seul département de la région qui présente une hausse des salariés dans le secteur marchand (hors agriculture). Cette légère hausse globale est liée à l'évolution de l'emploi dans le tertiaire comme en France métropolitaine.

En 2016, le taux de recours à l'intérim dans le secteur du transport-entrepotage (16,8 pour 100 salariés) dépasse pour la première fois les secteurs industriels pourtant caractéristiques de ce département. En effet, en 2016, la progression annuelle du taux de recours à l'intérim dans l'industrie est seulement de 0,7 point alors qu'elle est de 4,0 points dans le transport-entrepotage.

L'évolution du volume de travail temporaire en EETP dans le transport-entrepotage (+ 41,4 %) est très importante en 2016, soit presque 1000 EETP de plus qu'en 2015. La dynamique du travail intérimaire dans ce secteur en 2016 a fortement contribué à la progression du tertiaire dans l'emploi intérimaire départemental (+ 24,0 %) pour atteindre 47,1 % des EETP contre 37,1 % au niveau régional.

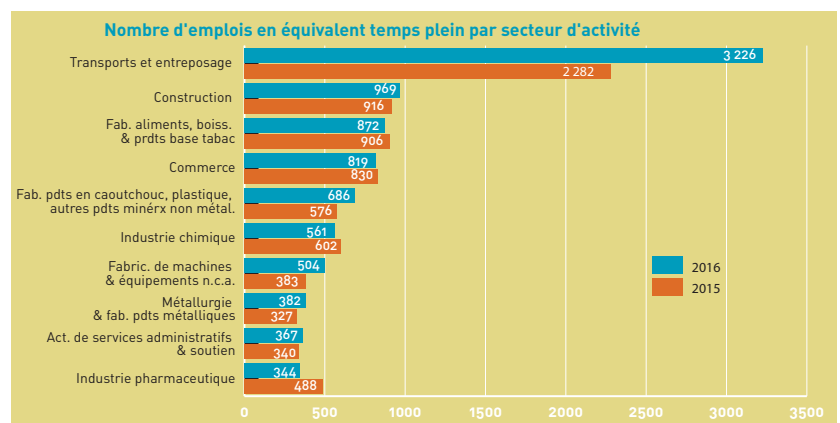
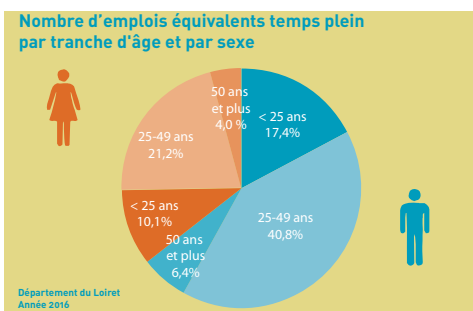
L'industrie chimique reste le premier utilisateur industriel de travail intérimaire avec 15,4 intérimaires pour 100 salariés contre 12,1 en région. Le taux de recours augmente dans la fabrication de machines et équipements (15,2 % en 2016). L'industrie pharmaceutique (12,9 %) et la fabrication d'aliments et de boissons (12,9 %) stabilisent leur taux de recours à l'intérim en 2016.

L'évolution du volume d'emploi intérimaire ETP dans l'industrie en 2016 est positive (+ 6,3 %) mais hétérogène. Les industries chimique et pharmaceutique se distinguent par des baisses du volume de l'intérim, respectivement de 6,9 % et de 29,5 % (en EETP). En revanche le travail intérimaire continue à progresser en 2016 dans les secteurs de la fabrication de produits en caoutchouc plastique (+19,2 %, soit + 110 EETP) et augmente significativement dans la fabrication de machines et équipements (+ 31,8 %, soit + 121 EETP).

Dans la construction, la progression de l'intérim (+ 5,8 %) confirme l'inversion de tendance observée dans la région mais reste inférieure au niveau régional (+ 13,4 %).

Comparativement aux autres départements, les femmes sont surreprésentées parmi les intérimaires du Loiret. Leur part dans l'intérim reste stable en 2016 soit 35,2 % des emplois ETP du département contre 30,8 % au niveau régional. Elles se répartissent équitablement entre le tertiaire et l'industrie.

La répartition par tranche d'âge des intérimaires (en EETP) du Loiret montre une surreprésentation de la part des jeunes intérimaires en 2016 (27,5 % contre 26 % en région). En revanche les séniors de 50 ans et plus occupent 10,3 % des EETP contre 11,8 % en région.



LOIRET	Emploi salarié du secteur marchand non-agricole		Emplois équivalents temps plein (EETP)			Taux de recours		
	2016	Evol. 2016/2015 (en %)	2016	Evol. 2016/2015 (en %)	Répart. 2016 (en %)	pour 100 salariés Loiret 2016	pour 100 salariés Centre-Val de Loire 2016	Indice de spécificité Dépt / Région
Ensemble	170 733	0,8	10 930	15,8	100,0	6,0	4,8	1,3
dont Industrie	38 605	-1,2	4 531	6,3	41,5	10,5	9,1	1,2
dont Industries extractives	108	-15,0	9	-6,5	0,1	7,8	8,2	1,0
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	5861	0,3	872	-3,8	8,0	12,9	10,6	1,2
Fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.	426	1,4	74	162,0	0,7	14,8	6,0	2,5
Travail bois, ind. papier & imprimerie	3559	0,4	299	3,7	2,7	7,8	7,4	1,1
Industrie chimique	3 088	1,2	561	-6,9	5,1	15,4	12,1	1,3
Industrie pharmaceutique	2 718	-5,3	344	-29,5	3,1	11,2	9,4	1,2
Fab pdts en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux non métalliques	4 625	5,1	686	19,2	6,3	12,9	10,5	1,2
Métallurgie & fab. pdts mét. sauf machines	3 362	-2,4	382	16,7	3,5	10,2	9,0	1,1
Fab. prod. informat., électroniq. & opt.	1 898	-3,1	211	16,3	1,9	10,0	8,2	1,2
Fabrication d'équipements électriques	1 961	0,2	162	0,2	1,5	7,6	10,9	0,7
Fabric. de machines & équipements n.c.a.	2 823	1,2	504	31,8	4,6	15,2	11,8	1,3
Fabrication de matériels de transport	1 722	-11,8	203	50,7	1,9	10,6	11,2	0,9
Aut. ind. manuf.; répa. & inst. de mach.	2 057	-5,1	66	11,0	0,6	3,1	6,7	0,5
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	2 858	-2,1	36	49,3	0,3	1,2	1,2	1,1
Gestion eau, déchets & dépollution	1 539	-5,5	121	29,5	1,1	7,3	7,8	0,9
dont Construction	14 975	-2,0	969	5,8	8,9	6,1	6,8	0,9
dont Tertiaire	117 153	1,8	5 144	24,0	47,1	4,2	2,7	1,5
dont Commerce, répar. automobile & motocycle	29 040	0,7	819	-1,2	7,5	2,7	2,1	1,3
Transports et entreposage	15 959	3,0	3 226	41,4	29,5	16,8	10,0	1,7
Hébergement et restauration	6 920	2,8	104	10,6	1,0	1,5	1,3	1,2
Édition, audiovisuel et diffusion	542	-4,2	1	-72,7	0,0	0,1	0,5	0,2
Télécommunications	1 333	-1,6	11	126,6	0,1	0,8	0,4	1,8
Act. informatique & svces d'information	3 260	-0,5	87	23,6	0,8	2,6	2,8	0,9
Activités financières et d'assurance	7 329	1,6	77	8,0	0,7	1,0	0,9	1,2
Activités immobilières	1 658	2,7	30	-6,7	0,3	1,8	2,4	0,7
Act. juri., compta., gest., arch., ingé.	5 909	-0,3	102	-18,9	0,9	1,7	2,1	0,8
Recherche-développement scientifique	1 589	2,8	40	-9,9	0,4	2,5	2,4	1,0
Autres act. spécial., scientif. et tech.	1 375	-0,8	41	19,8	0,4	2,9	3,4	0,8
Act. de svces administratifs & soutien (hors act. des agences de travail temporaire)	14 055	6,3	367	7,7	3,4	2,5	2,4	1,0
Administration publique	2 701	-2,9	30	-2,8	0,3	1,1	0,7	1,6
Enseignement	2 787	3,0	15	-2,0	0,1	0,5	0,6	0,9
Activités pour la santé humaine	4 586	0,4	114	4,2	1,0	2,4	1,3	1,9
Hébergement médico-soc & social et action sociale sans hébergement	10 825	1,1	47	31,2	0,4	0,4	0,3	1,4
Arts, spectacles & activités récréatives	2 421	6,2	3	-41,1	0,0	0,1	0,7	0,2
Autres activités de services	4 864	0,1	31	52,8	0,3	0,6	0,9	0,7

Source : DARES - exploitation des fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - AcoSS-Urssaf base de données SEQUOIA - Données brutes

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Travail temporaire : depuis le premier janvier 1995 et l'entrée en vigueur de la loi sur les entreprises et l'initiative individuelle, les agences de travail temporaire établissent et adressent à l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage un relevé mensuel de contrat de travail temporaire pour chacune des missions réalisées au cours du mois. Le résultat de la collecte des relevés mensuels est transmis par le centre national de collecte de Pôle emploi à la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES). Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions achevées dans le mois et des équivalents-emplois temps plein. Ces informations sont ventilées suivant l'activité économique et le lieu d'implantation de l'établissement utilisateur.

Emploi salarié : Les données de l'emploi salarié présentées dans cette publication sont issues de la base de données Séquoia de l'AcoSS et de l'Urssaf. Ces données recensent les établissements employeurs du secteur privé et l'effectif salarié associé au 31/12. Le champ du secteur privé AcoSS-Urssaf couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel, affiliées au régime général (donc hors régime agricole) et exerçant leur activité en France (métropole et Dom hors Mayotte). Il couvre ainsi l'ensemble des établissements cotisant aux Urssaf à l'exception de ceux appartenant au secteur public. Il exclut donc les établissements relevant du régime agricole (suivis par la CCMSA) et les particuliers employeurs. Ces derniers font l'objet d'un suivi statistique spécifique par l'AcoSS et l'Urssaf. (À compter de la publication des données d'effectifs salariés et de masse salariale du 1er trimestre 2017, la définition du secteur public correspond désormais à celle de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Les activités des agences de travail temporaire ont également été retirées de cette base. Le champ est très proche de celui de l'Unedic (qui exclut les ex-grandes entreprises nationales) qui était utilisé jusqu'à la publication relative aux données 2012.

Emplois équivalents à temps plein (EETP) : volume total de travail effectué par les intérimaires rapporté au volume de travail effectué par une personne travaillant à temps plein.

Taux de recours : rapport entre le nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein dans un secteur et l'effectif salarié du secteur augmenté du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein.

Avertissement : le calcul des taux de recours à travers deux bases de données distinctes (AcoSS et Dares) présente une limite liée à l'absence du secteur agricole (AZ) dans le traitement de données de l'AcoSS/Urssaf. La part très faible (entre 0,2% et 0,8% selon les départements de la région) du secteur agricole dans les données sur l'emploi intérimaire permet le calcul du taux de recours sans risque de distorsion.

Indice de spécificité : rapport entre le taux de recours régional et celui observé au niveau national.



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Centre-Val de Loire

12 Place de l'Etape - CS 85809 - 45058 ORLÉANS Cedex 1
Téléphone : 02 38 77 68 00 Fax : 02 38 77 68 01
www.centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr

Directeur de la publication : Patrice GRELICHE

Réalisation : Valentino SCARDIA (Service Etudes, Statistiques, Evaluation)

Mise en page : Isabelle FRADET

ISSN : 1271-7495